

LOGIQUES DES CHOIX RÉSIDENTIELS EN ZONES INONDABLES DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI AU SUD-BÉNIN

***Ambroise GOHOUNGO**

Doctorant en Sociologie du développement, Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie Appliquée pour le Développement Durable (LASADD) ; Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

ambroisegohoungo@yahoo.fr

Sidonie Clarisse HEDIBLE

Professeure Titulaire des Universités (CAMES) ; Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie Appliquée pour le Développement Durable (LASADD) ; Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

shedible@yahoo.fr

Résumé

Le logement constitue un besoin incontournable qui requiert l'attention soutenue des populations. Mais la satisfaction de ce besoin est en proie à des défis au regard des difficultés auxquelles les uns et les autres font face. Abomey-Calavi, caractérisée par un fort dynamisme démographique et une urbanisation galopante, est confrontée à des risques environnementaux majeurs, au premier rang desquels figure l'inondation. La présente recherche a pour objectif de comprendre les sous-jacents des choix résidentiels en zones inondables dans la commune d'Abomey-Calavi. De nature mixte, cette recherche a mobilisé 393 enquêtés composés d'élus locaux, de professionnels de santé, d'aménagistes, de géomètres et des populations installées dans les zones inondables entretenus par un guide d'entretien et par des questionnaires suivant les outils qui leurs sont associés. Il ressort des résultats, qu'une répartition inégale de la population sur le territoire communal est une évidence. Dans l'ordre d'importance, les arrondissements de Godomey (38,59 %), Abomey-Calavi (17,95%), Togba (11,17%) et Hèvié (10,24%) sont les plus peuplés. Les logiques des choix résidentiels sont multiples et variées. La dynamique démographique de la commune d'Abomey-Calavi, les conditions socio-économiques des populations, les réalités socio-anthropologiques relatives au choix du lieu de résidence, les représentations liées à l'eau, l'évolution du prix du foncier constituent autant de facteurs qui organisent et orientent le choix de résidence en zones inondables.

Mots clés : *Logement ; logiques ; zone inondable, dynamique démographique, Abomey-Calavi.*

Abstract

Housing is an essential need that requires the sustained attention of the population. However, meeting this need is fraught with challenges given the difficulties faced by all parties. Abomey-Calavi, characterised by strong demographic growth and rapid urbanisation, faces major environmental risks, foremost among which is flooding. The aim of this research is to understand the underlying factors behind residential choices in flood-prone areas in the municipality of Abomey-Calavi. This mixed-method study involved

393 respondents, including local elected officials, health professionals, urban planners, surveyors and people living in flood-prone areas, using an interview guide and questionnaire based on the tools associated with them. The results show that there is clearly an uneven distribution of the population across the municipal territory. In order of importance, the districts of Godomey (38.59%), Abomey-Calavi (17.95%), Togba (11.17%) and Hèvié (10.24%) are the most populated. The reasons for residential choices are many and varied. The demographic dynamics of the municipality of Abomey-Calavi, the socio-economic conditions of the population, the socio-anthropological realities relating to the choice of place of residence, perceptions linked to water, and changes in land prices are all factors that organise and guide the choice of residence in flood-prone areas.

Keywords: Housing; rationales; flood zone, demographic dynamics, Abomey-Calavi.

Introduction

Les dynamiques urbaines contemporaines en Afrique de l'Ouest, particulièrement au Bénin, témoignent d'un étalement rapide des villes dans un contexte marqué par une gouvernance foncière incertaine, une pression démographique croissante et des vulnérabilités environnementales accrues. Les villes des pays en développement sont régulièrement confrontées aux risques naturels. En Afrique subsaharienne, la situation est très préoccupante et la plupart des villes sont affectées par deux risques ; il s'agit des préoccupations que sont l'érosion et l'inondation (D.A. Alla et al, 2018 : 102 ; K. M. Traoré et al., 2023 : 603). Cette dernière a suscité de par le monde entier un intérêt particulier et a occasionné plusieurs études (A. Kangah et D. Alla, 2015 : 208 ; A. Biboutou, 2022 : 280). Les inondations constituent des événements hydro climatiques souvent décriées par les populations de l'Afrique de l'Ouest et particulièrement celles du Bénin en raison de leur cycle dévastateur (F. Gemenne et al, 2017 : 2). Dans la région méridionale du Bénin, il y a une forte concentration des habitations où cohabitent administrations publiques comme privées. Les activités économiques et la recherche d'emploi décent drainent un nombre important de personnes venues de tous les coins du pays vers la commune d'Abomey-Calavi au regard des statistiques de l'INSAE (2013) qui a montré que La population de Cotonou demeure toujours en deçà de la barre de 700 000 habitants. Le rythme de croissance est freiné, et la ville devient petit à petit une ville simplement administrative, industrielle et commerciale. Les populations d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Kpodji par contre s'accroissent continuellement du fait des immigrants en provenance de Cotonou et des autres départements du

Bénin. En 10 ans, la population d'Abomey-Calavi a été multipliée par 2 avec un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 6,7% contre un taux d'accroissement de 9,43% entre 1992 et 2002. (INSAE-RGPH4, 2013, p.8). Une situation qui renforce la demande de résidence ou le marché de l'immobilier devient attrayant. Cette forte demande d'habitation s'accompagne généralement des acheteurs et acquéreurs qui s'installent dans la commune pour construire et habiter mais en revanche ne suit pas un plan d'urbanisation bien défini. Ce constat s'apparente aux affirmations de B. Dansou (2005, p.10) quand elle affirme que :

A Cotonou, le nombre de ménages ordinaires est passé de 62.095 en 1979 à 102.831 en 1992 et à 154.346 en 2002. Cette évolution du nombre de ménages devrait être accompagnée d'une augmentation dans les mêmes normes du nombre de logements, mais malheureusement aucune statistique ou aucune étude n'a été faite dans le domaine, du moins suite à nos investigations, pour qu'on puisse apprécier le phénomène. Toujours est-il que les ménages, une fois dans le besoin se font construire où se fabriquent un abri qui ne répond pas toujours aux normes minimales d'un logement et ceci dans un emplacement qui laisse souvent à désirer.

La commune d'Abomey-Calavi, en périphérie immédiate de Cotonou, illustre de manière remarquable cette expansion urbaine non maîtrisée. Abomey-Calavi, caractérisée par un fort dynamisme démographique et une urbanisation galopante, est aussi confrontée à des risques environnementaux majeurs, au premier rang desquels figure l'inondation.

Cette recherche s'inscrit dans la perspective de l'individualisme méthodologique développée par R. Boudon (2012), selon laquelle les phénomènes sociaux doivent être expliqués à partir des actions et des raisons des individus qui les produisent. Dans cette approche, les comportements observés ne relèvent pas uniquement de contraintes

structurelles, mais résultent également d'arbitrages individuels fondés sur une rationalité ordinaire, c'est-à-dire une rationalité située, construite à partir des informations, des ressources et des contraintes dont disposent les acteurs dans leur environnement social. Les travaux de B. Enjolras, (2004) ; M. Borlandi, (2020) ; E. Di Nuoscio, (2020) ; D. Boullier, (2023) soulignent que les individus prennent des décisions qu'ils jugent raisonnables au regard de leur situation, même lorsque celles-ci peuvent apparaître paradoxales ou irrationnelles du point de vue extérieur.

Ce positionnement théorique permet de dépasser un décryptage strictement déterministe des risques urbains. L'installation des ménages dans les zones inondables ne peut être expliquée uniquement par la pression démographique, les inégalités d'accès au foncier ou les défaillances de la régulation urbaine, bien que ces facteurs structurels jouent un rôle important (Abdoul-Kader, 2024). Elle doit également être comprise à partir des logiques d'action des acteurs qui évaluent les coûts et les avantages associés à différentes options résidentielles. Dans ce sens, le faible coût du foncier, la proximité des activités économiques, l'accès aux réseaux sociaux ou encore les opportunités d'insertion urbaine peuvent conduire les ménages à privilégier l'installation dans des espaces pourtant exposés aux risques d'inondation. Des travaux récents montrent d'ailleurs que les décisions d'installation en zones à risque sont souvent le résultat d'arbitrages entre accessibilité économique, opportunités urbaines et perception subjective du danger (J. Aerts et al., 2018 ; T. Thaler et T. Hartmann, 2020).

Aussi, la perception et la gestion des risques environnementaux sont socialement construites et intégrées dans les stratégies quotidiennes des acteurs. Comme l'ont montré plusieurs recherches en mettant en évidence le fait que les ménages ne perçoivent pas toujours les risques environnementaux comme des menaces immédiates, mais les intègrent dans un ensemble plus large de contraintes économiques et sociales (W. Botzen et al., 2019 ; J. Thistlethwaite et al., 2020). Dans de nombreux contextes urbains du Sud, les stratégies résidentielles reposent également sur des logiques d'accessibilité au marché foncier, d'insertion dans des réseaux sociaux ou de proximité des lieux d'activité, ce qui peut conduire les populations à accepter un certain niveau de risque environnemental (I. Ajibade et al., 2021).

Ainsi, les choix résidentiels se positionne donc comme le résultat d'arbitrages complexes entre contraintes économiques, opportunités

spatiales et représentations sociales du risque. Dans le contexte d'urbanisation rapide que connaît la commune d'Abomey-Calavi, marqué par une forte pression foncière et une extension urbaine souvent peu planifiée, l'occupation des zones inondables peut être interprétée comme l'expression d'une rationalité pratique des ménages cherchant à optimiser leurs conditions d'existence dans un contexte de ressources limitées et d'insuffisance de l'offre urbaine formelle.

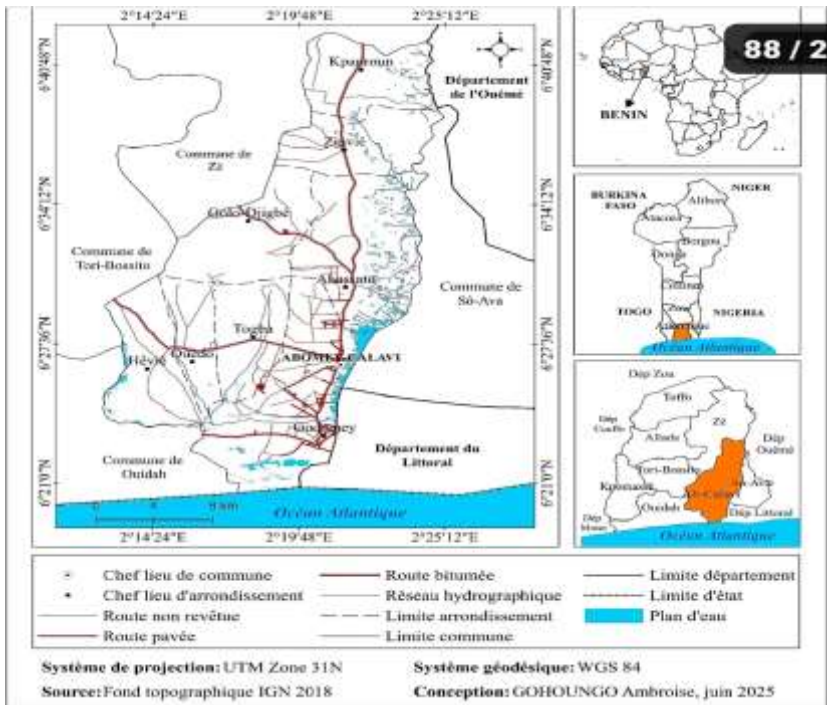
Pourtant, malgré la récurrence de ce phénomène et ses impacts socio-économiques, environnementaux avérés, de nombreux ménages continuent de s'installer dans les zones inondables, parfois en pleine connaissance ou non du risque. Dans les Objectifs de Développement Durable, les Etats sont invités à fournir un logement décent au plus grand nombre de ménages dans les villes du monde. Dans celles de l'Afrique subsaharienne, le besoin est préoccupant. Il se pose le problème de l'installation des populations dans des zones inondables. Comment peut-on comprendre ce phénomène de l'installation des populations dans ces zones ? Y-a-t-il des facteurs qui contribuent à cette situation ? L'hypothèse qui a sous-tendu le travail met en lien des logiques démographiques, économiques, socio-symboliques et culturels et la persistance de ce phénomène. La présente recherche vise à identifier les logiques économiques, socio-symboliques et culturelles de la persistance du choix de résidence en zones inondables.

1. Matériels et méthodes

1.1. Présentation du cadre de la recherche

Cette recherche a été menée dans la commune d'Abomey-Calavi (figure 1), située au Sud-Bénin, elle est caractérisée par une forte dynamique et une urbanisation rapide. Les arrondissements de Calavi-centre, Godomey et Togba ont été retenus comme cadre de la recherche en raison de leur forte exposition aux zones inondables et de leur croissance urbaine soutenue.

Figure 1 : Carte de la Commune d'Abomey-Calavi



Source : données de terrain, 2025

1.2. Méthodologie de la recherche

La présente recherche vise à analyser les logiques qui motivent les populations à s'installer dans les zones inondables de la commune d'Abomey-Calavi. Pour atteindre cet objectif, une démarche méthodologique mixte combinant recherche documentaire, enquêtes de terrain et analyse des données quantitatives et qualitatives a été adoptée afin de trianguler les données et d'accéder à une compréhension profonde, contextualisée et multi située des réalités étudiées. Elle adopte un design convergent, dans lequel les deux volets ont été conduits de manière complémentaire afin de croiser les tendances statistiques relatives aux dynamiques résidentielles en zones inondables, les logiques d'acteurs et les représentations sociales.

La population d'étude est constituée des ménages résidant dans les zones inondables de la commune d'Abomey-Calavi, ainsi que de certains acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de l'espace urbain et du foncier. Il s'agit des élus locaux, des personnes ressources, des personnels de santé, des aménagistes et des géomètres. L'enquête a été réalisée dans la commune d'Abomey-Calavi, précisément dans les arrondissements de Godomey, de Calavi et de Togba en raison de leur fort taux d'urbanisation et du caractère inondable d'une grande partie de leur sol. Elle a porté sur un effectif total de 36 enquêtés, répartis ainsi : Calavi (11), Godomey (14) et Togba (11).

L'échantillon a été constitué selon une méthode d'échantillonnage raisonné, basée sur la sélection de quartiers reconnus pour leur exposition récurrente aux inondations. Les ménages ont été choisis en fonction de leur présence dans ces zones et de leur expérience directe du phénomène d'inondation. En complément, des personnes ressources ont été interrogées, notamment des responsables locaux, des autorités administratives et des acteurs impliqués dans la gestion urbaine. Cette diversité d'acteurs permet d'obtenir une meilleure compréhension des dynamiques d'occupation des zones inondables. Dans le lot des enquêtés rencontrés, il est observé une prédominance des habitants des zones inondables, qui constituent 50 % de l'échantillon (18 enquêtés), les personnes ressources représentent 22,23 % (8 enquêtés), (04) élus locaux (11,11 %), (03) géomètres (8,33 %) et (03) aménagistes (8,33 %) complètent l'échantillon en intégrant les dimensions institutionnelles et techniques de la gestion de l'espace urbain.

A l'étape précédente, une approche quantitative a été privilégiée, appuyée certes par des éclairages qualitatifs pour avoir, d'une part, des indicateurs mesurables (pertes économiques, coûts de soins de santé, perturbations des activités quotidiennes, accès aux infrastructures, etc.) et, d'autre part, des perceptions et vécus des populations affectées. La collecte des données s'est appuyée sur deux principales sources : les données secondaires et les données primaires. La recherche documentaire a consisté à consulter divers documents scientifiques et institutionnels relatifs à :

- l'urbanisation et l'aménagement du territoire dans la commune d'Abomey-Calavi ;
- les risques d'inondation et la vulnérabilité des populations ;
- les dynamiques d'occupation de l'espace urbain.

Cette étape a permis de mieux situer le contexte de l'étude et de préciser les zones concernées par les inondations.

Des enquêtes de terrain, les données primaires ont été collectées à travers plusieurs techniques : un questionnaire structuré a été administré aux ménages afin de recueillir des informations sur leurs caractéristiques socio-économiques, les raisons du choix du lieu de résidence, la perception du risque d'inondation ainsi que les impacts des inondations sur leurs conditions de vie. Des entretiens ont été réalisés avec des acteurs locaux et institutionnels afin d'obtenir des informations complémentaires sur les dynamiques foncières, les politiques d'aménagement et la gestion des zones inondables.

L'observation de terrain a permis d'identifier les caractéristiques physiques des quartiers étudiés, les types d'habitations et les manifestations visibles du phénomène d'inondation.

En ce qui concerne les méthodes d'analyse des données, ces données ont fait l'objet d'une analyse quantitative et qualitative.

Les entretiens sont retranscrits, puis soumis à une analyse de contenu thématique selon la méthode de Bardin (2016) puis codifiés selon une grille construite à partir des objectifs de la recherche. Les discours des répondants sont classés en catégories (perte de revenu, stress, stratégies de résilience, perception de la santé, etc.) permettant ainsi de faire émerger les représentations sociales et les logiques d'acteurs.

Les données issues des questionnaires ont été saisies et traitées à l'aide de logiciels SPSS ou Excel et de statistiques descriptives, permettant d'identifier les principales caractéristiques socio-économiques des ménages et les facteurs influençant les choix résidentiels. Les résultats ont été présentés sous forme de tableaux statistiques, de graphiques et de pourcentages.

Il apparaît clairement dans cette recherche la combinaison d'approches méthodologiques. Elle a permis d'obtenir une compréhension approfondie des mécanismes qui expliquent l'occupation des zones exposées aux inondations dans la commune d'Abomey-Calavi.

Les participants ont été informés des objectifs de la recherche et ont donné leur consentement libre et éclairé. L'anonymat et la confidentialité des données ont été garantis tout au long du processus de la recherche.

Tableau I : Répartition de l'échantillon quantitative dans les arrondissements.

Catégories d'acteurs	Commune d'Abomey-Calavi			Effectif total (n1)	Proportion
	Arrondissement de Calavi	Arrondissement de Godomey	Arrondissement de Togba		
Habitants de zones inondables	65	93	82	240	67,23%
Elus	7	5	4	16	4,48%
Géomètres	3	5	4	12	3,36%
Aménagistes	1	1	1	3	0,84%
Personnes ressources	20	31	35	86	24,09%
Effectif total	96	135	126		100%

Source : Données de terrain, 2023

Au total, 393 acteurs ont été approchés lors de la collecte des données dans le cadre de la présente recherche.

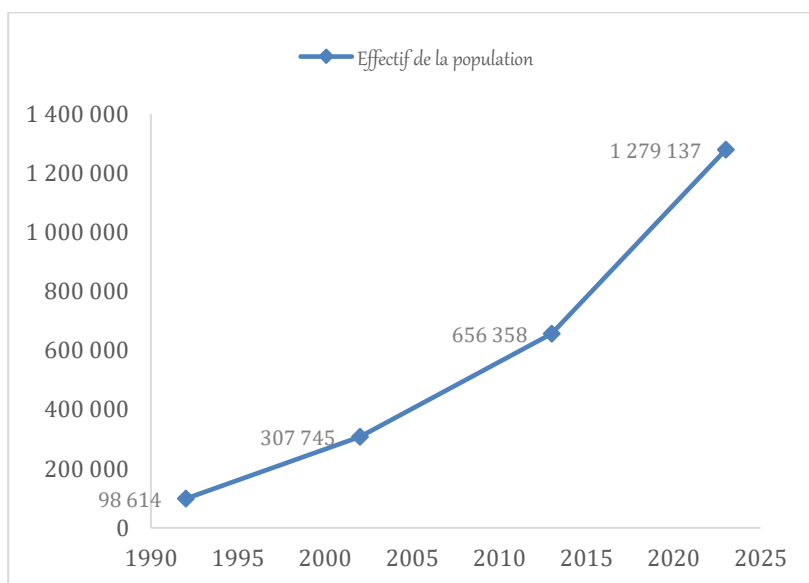
2. Résultats

2.1. Dynamiques démographique et urbaine de la commune d'Abomey-Calavi

L'analyse des données démographiques collectées et exploitées dans le cadre de cette recherche met en évidence une croissance soutenue de la

population de la commune d'Abomey-Calavi sur les trois dernières décennies. Les différents résultats issus de la collecte des données corroborés par les données des recensements généraux de la population et de l'habitation (RGPH) et les projections démographiques de l'INStaD (2023) permettent d'apprécier l'évolution de la population de la commune d'Abomey-Calavi. Les informations dans le graphique suivant sont illustratives des dynamiques démographiques dans la commune d'Abomey-Calavi.

Figure I : dynamique démographique

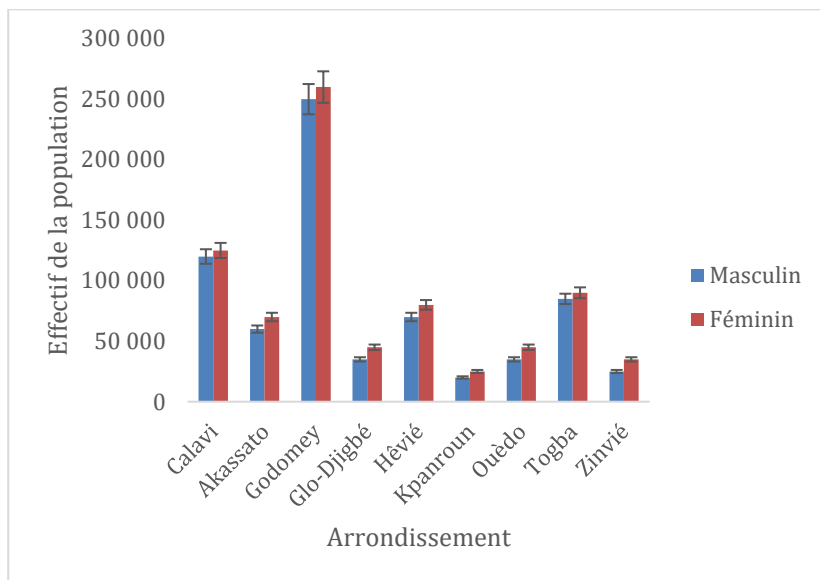


Source : données de terrain, 2023

Il ressort de la figure ci-dessus que la population d'Abomey-Calavi a connu une croissance progressive au cours des trente dernières années. Cette croissance démographique s'explique par le fait naturel et les flux migratoires au niveau de la commune. Abomey-Calavi accueille le débordement de la commune de Cotonou qui dispose des principales administrations et entités économiques, et qui est devenue trop exigüe pour accueillir les vagues de migrants. Par ailleurs, le caractère

universitaire d'Abomey-Calavi favorise l'augmentation de sa population d'une année à une autre. Le graphique II présente la répartition de la population d'Abomey-Calavi suivant le sexe par arrondissements.

Figure II : Répartition de la population suivant le sexe et par arrondissement



Source : données de terrain, 2023.

Une inégale répartition de la population sur le territoire communal est une évidence. Dans l'ordre d'importance, les arrondissements de Godomey (38,59 %), Calavi (17,95%), Togba (11,17%) et Hèvié (10,24%) sont les plus peuplés. Ceux, les moins peuplés sont Kpanroun et Zinvié avec respectivement les taux de 1,45 % et 2,77 %. La forte concentration de la population dans les arrondissements de Godomey et de Calavi s'explique du fait qu'ils jouxtent la ville de Cotonou et favorise la proximité de la population estudiantine avec l'Université d'Abomey-Calavi. Les deux centres urbains de Godomey et de Calavi concentrent à eux seuls 56,54 %. Les nouveaux centres urbains sont Togba, Hèvié et Akassato. Cette situation préfigure la pression faite sur le foncier, voire

les zones inondables. La croissance démographique dans la commune d'Abomey-Calavi, s'explique par la saturation de l'espace habitable à Cotonou, d'une part et par le processus d'urbanisation de la commune d'Abomey-Calavi, d'autre part. La proximité de Cotonou, la capitale économique du Bénin, qui abrite toutes les grandes infrastructures du pays, une population de plus d'un million d'habitants avec une densité supérieure à 1000 hbts/km² est déterminante. En plus de la position géographique par rapport à Cotonou, il faut ajouter le flot de la population venue du nord du pays pour s'installer dans la commune d'Abomey-Calavi. Aussi faut-il également prendre en compte la décision du gouvernement de la rupture de faire de la commune le milieu d'implantations de grandes infrastructures administratives et la construction des nombreuses voies d'accès à Cotonou. Tant de facteurs qui expliquent le choix de résidences à Abomey-Calavi.

2.2. Résider en zones inondables à Abomey-Calavi : un choix influencé par le prix du foncier

L'accession à la parcelle qui sert de moyen pour l'habitat est difficile à Abomey-Calavi, car nécessitant plusieurs années d'économie. Selon les professionnels de l'immobilier et les élus locaux rencontrés, les secteurs inondables sont les zones où l'accession à la parcelle, nécessitant peu d'années d'économie, est facile pour les populations les plus pauvres.

L'exposition constante au risque d'inondation a fait que pendant longtemps, ces terrains avaient moins d'importance auprès des nantis. Pendant ce temps, ils étaient convoités par les plus démunis qui fuyaient la misère en campagne pour s'installer en ville. Ils acquéraient le plus souvent ces terrains moyennant une somme dérisoire auprès des propriétaires coutumiers (gestionnaire des risques, interrogé en décembre 2021).

Cette exposition constante au risque était perçue par la population démunie comme une garantie de tenure foncière, puisque ces terrains étaient moins convoités par les riches. Cela a fait que ces terrains se vendent à vil prix même lorsqu'ils sont vendus avec des titres fonciers par les agences immobilières ou la municipalité comme l'atteste un agent immobilier rencontré : « Nous vendons une parcelle en zone inondable

moins cher. Or, la même parcelle mise dans un autre lotissement en zone sûre vaudra en fonction de sa position géographique, plus chère ». (Agent immobilier, interrogé en novembre 2022).

Mais, depuis quelques années, la forte demande de logements dans les villes africaines et la difficulté d'accès aux terrains en zone sûre, poussent les personnes riches à convoiter les terrains en zone inondable à proximité du centre-ville. C'est ce que fait savoir une habitante à Godomey :

Les nantis achètent ces terrains et construisent assez souvent des logements qu'ils mettent en location. Cela a fait que les terrains en zone inondable ont pris un peu de la valeur, même si leur valeur n'atteint pas celle des terrains non inondables » (habitante du quartier de Godomey, 33 ans, interrogée en novembre 2021).

Ces logements de location sont convoités par les personnes qui ont un niveau de vie moyen ou qui sont pauvres, et qui paient le loyer cher dans d'autres quartiers de la ville moins exposés au risque d'inondation et ne trouvent pas satisfaction. Les propos d'une interlocutrice renseignent à suffisance sur cette affirmation :

Les logements en location coûtent moins chers en zone inondable, c'est pour cette raison que nous avons préféré nous installer dans le quartier de Finafa. Par exemple, nous louons ici, trois chambres salon pour moins cher que lorsque nous étions dans le quartier de Arconville qui n'est pas du tout exposé aux inondations. (Habitante du quartier Togoudo, 28 ans, interrogée en décembre 2021).

Depuis les années 2012, ces terrains ont pris plus de la valeur. En effet, la décision de l'État de relocaliser les personnes affectées par certains événements sur un nouveau site pour réduire leur exposition physique aux crues va créer une spéculation autour de ces terrains. C'est ce qu'explique un élu local en ces termes : « Mais, si la question du marché foncier a une influence dans l'orientation des choix résidentiels des habitants, il est aussi important de s'intéresser à l'attachement au lieu, et

ce, malgré le poids de l'inondation. (Elu local, Togba, le 12 décembre 2022).

2.3. Dimensions socio-symboliques du choix de résidence en zones inondables

Le concept de choix résidentiels recouvre des contenus variables car les choix du logement sont opérés selon plus de critères que le seul paramètre économique. L'acquisition d'une maison par exemple, n'est pas seulement un acte économique destiné à se loger et à constituer un patrimoine immobilier. C'est aussi, un acte social qui entérine la constitution de la famille et sa stabilisation autour d'un projet, un événement symbolique au même titre que le mariage. La maison est vécue et présentée comme un lieu de la famille par excellence, lieu où chaque membre peut s'épanouir. La maison est investie d'une très forte charge symbolique qui amène certains ménages à des attitudes apparemment irrationnelles telles que « l'accession à tout prix », quelles que soient les conditions et indépendamment de la qualité de l'habitation que l'on possède. Dans ces conditions, acquérir sa propre maison peut tourner à l'obsession, comme on peut le constater à Lomé, où, en vertu de l'idéologie du « chez », certains chefs de ménage sont amenés à faire d'énormes sacrifices comparativement à leurs capacités réelles notamment financières pour pouvoir accéder, à terme, à la propriété de leur logement. Le nombre et la nature des éléments pris en compte dans l'analyse sociologique des choix résidentiels dépendent, dans une certaine mesure, de la question qu'il privilégie, de la manière dont il définit l'objet de sa recherche et du dispositif empirique qui en découle. L'inondation influe sur les choix résidentiels en ce qu'elle constitue une contrainte forte par rapport à l'habitat, et donc potentiellement un impact fort dans la décision de s'installer ou non. Si l'on considère l'ensemble des personnes interrogées, il s'avère que la question de s'installer, de rester ou de partir dans un quartier sûr, soit peu influencée par une potentielle inondation. D'une manière générale, ce sont les critères qui ont trait au choix du mode de vie qui prédominent (localisation du travail, des amis, de la famille, des réseaux de solidarités) dans les discours des habitants pour justifier leurs choix du lieu de résidence. Ce que l'analyse a révélé plus spécifiquement concernant la zone d'étude est la prégnance de la question de l'attachement au lieu, et ce, indépendamment des catégories socioprofessionnelles, de l'âge ou

du genre. Ainsi, le choix de résider en zone inondable, est souvent attribué par une relation au quartier et les liens avec les autres habitants. Cela est souvent encouragé par la disponibilité du foncier familial et le fait que les personnes ne veulent pas vivre loin de leur famille. Un acteur rencontré affirme en effet lorsqu'il a été approché : « Je ne veux pas être loin de mes parents, c'est pour ça que je vis avec eux dans la même maison. Lorsque je me suis marié, ils m'ont aidé à construire ici ». (Habitant du quartier Agori, 31 ans, interrogé en janvier 2022).

En plus, de la dimension familiale, la majorité des habitants rencontrés énonce les liens au quartier pour justifier de leurs choix résidentiels. C'est ce qui ressort de l'entretien réalisé avec un habitant du quartier Agori : « J'ai grandi ici et j'ai hérité de cette maison après le décès de mon papa. C'est pour ça que je suis très attaché à cette maison ». (Habitant du quartier Agori, 44 ans, interrogé en décembre 2020).

L'attachement particulier des acteurs au domicile des parents est donc un motif évident du choix du lieu de résidence pour certains acteurs.

2.4. Propriété privée dans la société béninoise

La propriété privée demeure l'un des fondements de l'organisation socio-économique contemporaine. Elle est définie comme le droit, pour une personne physique ou morale, de jouir et de disposer d'un bien, de manière exclusive, dans les limites fixées par la loi. Au Bénin, le droit à la propriété est un droit reconnu et inscrit dans la Constitution qui dispose en son article 22 que « Toute personne a droit à la propriété ». Mais la notion de propriété privée au Bénin s'appuie sur une dualité entre le droit moderne et les pratiques coutumières. Cette coexistence crée des complexités juridiques et sociales, influençant l'accès à la terre, la sécurité foncière et les dynamiques de développement. Cette complexité est d'autant plus manifeste dans les zones urbaines et périurbaines comme la commune d'Abomey-Calavi, marquée par une urbanisation rapide, une pression foncière croissante et une gouvernance institutionnelle fragmentée. Cette dualité juridique persistante du système foncier (cohabitation entre droit moderne et droit coutumier) n'est pas sans conséquences. Une pluralité normative qui crée un chevauchement d'autorités et de règles, particulièrement dans les zones périurbaines où les terres relèvent encore majoritairement du régime coutumier. Malgré l'existence d'un cadre légal formel, une grande partie des terres, surtout en milieu rural, est régie par des

pratiques coutumières. Ces pratiques reconnaissent la terre comme un patrimoine familial ou communautaire, transmis de génération en génération. À Abomey-Calavi, la majorité des transactions foncières se font selon les normes coutumières, par le biais des chefs de terre et des lignages, sans recours au cadastre ni à l'immatriculation. Cette situation, bien que socialement légitime, est juridiquement précaire. Elle est à l'origine d'un grand nombre de litiges fonciers, souvent liés à la vente multiple d'un même terrain ou à des conflits successoraux. Ces litiges, en l'absence de titres fonciers clairs, surchargent les juridictions et ralentissent l'investissement immobilier. La pression démographique et l'urbanisation rapide d'Abomey-Calavi, dopée par sa proximité avec Cotonou, ont engendré une intensification de la spéculation foncière. Les terres, devenues objets de commerce, sont achetées à bas prix auprès des détenteurs coutumiers puis revendues à des prix élevés à des particuliers en quête de parcelles à bâtir. Cette dynamique spéculative engendre plusieurs effets pervers :

- une inflation artificielle des prix du foncier, excluant les couches les plus modestes de l'accès à la propriété ;
- une occupation désordonnée de l'espace, avec des lotissements non autorisés ou mal planifiés ;
- une prolifération des habitations dans des zones à risque, notamment dans des cuvettes inondables, faute de contrôle rigoureux et malgré l'arsenal juridique et réglementaire en la matière.

Ces dérives sont accentuées par le manque de coordination entre les institutions publiques chargées de la planification urbaine, et par l'absence d'un cadastre fonctionnel. La réforme foncière amorcée par la loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial visait à sécuriser la propriété foncière, harmoniser les pratiques et renforcer le rôle de l'État. Cependant, la mise en œuvre du Code reste limitée :

- le processus de délivrance de titres fonciers est long, coûteux et complexe, décourageant la majorité des citoyens ;
- l'information foncière est insuffisamment vulgarisée, notamment en langue locale, laissant les populations dans une ignorance juridique ;
- les structures de gestion foncière créées par le code, au niveau local et communal sont presque inexistantes. Les agences

domaniales et les services d'urbanisme manquent de moyens humains et techniques.

Face à cette réalité, la plupart des ménages continuent de s'inscrire dans des circuits informels, malgré les risques juridiques et les incertitudes qui en découlent. En définitive, la propriété privée foncière au Bénin, est traversée par des tensions entre tradition et modernité, spéculation et régulation, croissance urbaine et planification. Cela pose des défis en matière de sécurisation des droits fonciers. Si le cadre légal a évolué vers plus de clarté avec le Code foncier et domanial, les pratiques restent dominées par des logiques informelles et parfois conflictuelles. L'immatriculation des terres bien que visant la formalisation de la propriété, peut exclure certaines catégories, notamment les femmes et les jeunes, et favoriser l'accaparement des terres par des élites. Il importe dès lors de renforcer la gouvernance foncière à travers des politiques publiques inclusives, participatives et orientées vers la sécurisation durable des droits de propriété.

2.5. Choix résidentiel en zone inondable : des accédants avertis sur le risque encouru

Se référant aux professionnels de l'immobilier et aux gestionnaires des risques rencontrés dans le cadre de cette recherche, les parcelles sont loties et vendues à Abomey-Calavi par les autorités municipales, les agences immobilières et les propriétaires coutumiers. Ainsi, être propriétaire de son logement est le souhait de presque toutes les familles car la propriété confère une position résidentielle et sociale. Comme le besoin annuel de logements pour abriter les populations augmente, le souhait d'avoir sa propre propriété détermine les populations à s'installer dans des zones déclarées inconstructibles. C'est ainsi que certaines populations, s'installent dans des zones à risque à défaut de toute possibilité d'accès à un terrain propice au logement décent. Le point de vue de cet interlocuteur en est illustratif.

Les gens sont fatigués de louer très cher des logements dans des quartiers de la ville moins exposés au risque d'inondation et veulent avoir leurs propres logements. Comme la plupart d'entre eux ont peu de moyens leur permettant de se procurer un terrain en zone sûre, ils viennent chez nous

pour acheter leur terrain. Si la personne vient même si on l'informe du fait que la zone est inondable, elle dit que ce n'est pas un problème puisque l'inondation ne se produit que rarement, l'essentiel pour elle, c'est d'avoir un terrain accessible pour construire son propre logement (élu local, interrogé en novembre 2020).

Ainsi, la majorité des personnes enquêtées bien que connaissant le risque qu'elle court, s'installe en zone inondable car elle ne peut pas acheter ailleurs où louer un logement dans une zone moins exposée au risque d'inondation. D'aucuns disent être là à cause de la praticité des lieux qui leur offrent la possibilité d'exercer une activité pour se maintenir en ville ou d'être proche de leur lieu de travail. La présence du lac Nokoué permet à plusieurs personnes de développer des activités comme la pêche, l'agriculture et le petit commerce, au bord du lac. Ces activités leur permettent de vivre. Cela a conduit au fil des années, certaines personnes qui connaissent pourtant le risque qu'ils courent, à s'installer dans l'ancien lit du lac, près de là où ils exercent leurs activités. La proximité des proches du lieu d'habitation ou de résidence, l'attachement à sa localité d'origine ou l'histoire personnelle des acteurs interrogés comme l'héritage d'un bien immobilier, l'exercice des activités sont des motifs explicatifs du choix de résidence. Faisant l'objet de nombreux débats théoriques entre économistes et sociologues mais également contextualisé dans d'autres domaines tels que la démographie et la géographie entre autres, le concept de choix résidentiels couvre diverses dimensions et offre une palette assez large d'analyse. Même s'il est défini simplement comme l'ensemble du processus de décision menant au choix du logement, du lieu où réside habituellement un ménage, le choix résidentiel n'est pas une décision simple relevant du hasard ou d'un caprice, mais un acte important et difficile dans l'histoire de ce ménage, qu'il soit constitué d'un individu, d'un couple ou d'un groupe familial. Le choix résidentiel apparaît donc comme une notion à « géométrie variable » dans la mesure où la similitude des situations résidentielles ne permet pas d'inférer, c'est-à-dire de prévoir la similitude des raisons qui ont motivé les choix, qui peuvent être relatives par exemple à la situation (localisation) géographique et le goût pour les espaces verts pour les

uns, aux avantages de la maison individuelle et le désir d'accèsion à la propriété, pour les autres.

3. Discussion

3.1. Résider en zone inondable comme choix rationnel sous contrainte

Les résultats montrent que l'installation en zone inondable à Abomey-Calavi est fortement influencée par le prix du foncier. Loin d'être un comportement irrationnel ou purement subi, ce choix apparaît comme le produit d'arbitrages rationnels effectués par des acteurs confrontés à des contraintes économiques et structurelles. Dans la perspective de Boudon, ce phénomène social s'explique par les raisons subjectivement valables qui motivent l'action individuelle. C'est ce qui est observé dans les ménages modestes qui savent que les terrains sont exposés aux inondations ; cependant, ils disposent de « bonnes raisons » pour s'y installer car le prix d'achat est nettement inférieur à celui des parcelles situées en zones non inondables en général, la possibilité d'accéder rapidement à la propriété et la rareté des terrains en zone sûre. Le risque environnemental est intégré dans un calcul coût/avantage.

Les témoignages montrent que le marché foncier internalise le risque dans la formation des prix : une parcelle en zone inondable se vend moins cher qu'une parcelle en zone sûre. Cette décote constitue précisément la raison économique qui oriente les ménages vers ces espaces (I. Boughedada, 2021). On se rend compte ainsi que le ménage cherche à maximiser ses bénéfices (accès à la propriété, réduction du loyer, insertion urbaine) tout en minimisant ses coûts financiers immédiats. Le risque est perçu comme différé, saisonnier ou gérable par des aménagements techniques (J. P. Pierron, (2021). La concentration progressive des ménages modestes en zones inondables a produit plusieurs effets de densification des ces espaces, de revalorisation progressive des terrains et parfois la transformation en marché locatif attractif. C'est dans ce sens que Boudon (2012) souligne que l'agrégation de décisions individuelles rationnelles peut engendrer des effets collectifs non intentionnels.

L'entrée des ménages aisés, qui investissent désormais ces zones proches du centre-ville pour y construire des logements locatifs, illustre un effet émergent. Ce qui était initialement un espace dévalorisé devient

progressivement un espace spéculatif. Chaque investisseur agit rationnellement, profitant de la centralité et des prix encore modérés mais l'agrégation de ces choix modifie la structure sociale du quartier et renchérit progressivement le foncier.

3.2. Dimensions socio-symboliques du choix résidentiel en zones inondables

Le choix de résider en zone inondable à Abomey-Calavi ne saurait être réduit à une simple logique économique. S'il est vrai que le prix du foncier joue un rôle déterminant, il est important de mettre en évidence une dimension socio-symbolique, qui éclaire autrement la permanence des habitants dans des espaces exposés au risque. En effet, dans le contexte béninois, l'accession à la propriété ne correspond pas uniquement à une stratégie patrimoniale. La maison est un symbole d'aboutissement (P. Dreyer, 2016 ; N. M. Yèdji, 2024), comparable à un événement fondateur dans le parcours de vie. Elle matérialise la respectabilité sociale et l'autonomie. Dans cette perspective, l'« accession à tout prix » ne relève pas d'une irrationalité mais d'un impératif symbolique fortement intériorisé. Le logement est investi d'une forte charge affective : il est perçu comme le lieu par excellence de la famille, de l'épanouissement des enfants et de la transmission intergénérationnelle. Quitter ce lieu, même exposé à l'inondation, peut alors signifier une rupture symbolique lourde (D. Liberski-Bagnoud, 2023). Ainsi, la persistance de l'habitat en zone inondable ne peut être comprise uniquement à travers la contrainte économique ou la vulnérabilité environnementale. Elle résulte d'une articulation complexe entre rationalités économiques, logiques symboliques et dynamiques relationnelles.

3.3. Propriété privée, pluralisme juridique et rationalités d'acteurs au Bénin

Les résultats montrent que la propriété privée au Bénin ne peut être analysée uniquement comme une catégorie juridique stabilisée. Elle constitue un espace de tension entre normes concurrentes et stratégies d'acteurs (M. Crozier et E. Friedberg, 1977 ; R. C. Fontane, 2024 ; A. Chakir et A. Loulid, 2026). Dans la commune d'Abomey-Calavi, cette tension est particulièrement visible du fait de l'urbanisation rapide et de la pression foncière croissante. L'on se rend ainsi compte de cette logique pluraliste qui permet de mettre en évidence la coexistence et parfois la

concurrence entre le droit moderne garanti par l'État et les régulations coutumières historiquement ancrées (J. P.O. de Sardan, 2021). Cette pluralité normative ne se limite pas à une simple dualité ; elle produit un champ juridique hybride où les règles se superposent, s'interprètent et se négocient selon les contextes (R. Spear 2011 ; B. Dupret, 2019 ; D. Karim Youssao, 2025).

Dans les zones périurbaines comme Abomey-Calavi, les terres demeurent majoritairement sous régime coutumier, même si elles sont insérées dans un espace urbain administrativement régi par le droit moderne (M. A., Hessou, et al., 2022 ; P. Houndji, 2024). Cette superposition génère souvent un chevauchement d'autorités (municipalité, services domaniaux, détenteurs coutumiers), une incertitude normative sur la validité des transactions et surtout une production foncière qui peut être qualifiée de « semi-formelle » qui échappe dans nombre de cas relativement à la planification urbaine.

D'un point de vue critique, cette configuration révèle une fragmentation du pouvoir régulateur de l'État. Loin d'imposer un monopole normatif, l'État coexiste avec des systèmes de légitimité parallèles. La propriété privée devient alors le produit d'arrangements pratiques plutôt que l'application uniforme d'un cadre légal unique (M. Nachi, 2021).

Ces rationalités individuelles dans un système normatif hybride permettent d'éclairer la manière dont les acteurs naviguent dans ce pluralisme. Les ménages, les courtiers fonciers et les propriétaires coutumiers agissent en fonction de « bonnes raisons » adaptées à leur environnement normatif. Chaque acteur agit rationnellement à partir des ressources et contraintes perçues (R. Boudon, 2012). La pluralité des normes devient ainsi une opportunité stratégique plutôt qu'un simple désordre juridique.

3.3. Choix résidentiel en zone inondable à l'épreuve de l'individualisme méthodologique

Les résultats de terrain montrent que l'installation en zone inondable à Abomey-Calavi ne peut être interprétée comme un comportement irrationnel ou comme le simple produit d'une ignorance du risque. Selon R. Boudon (2012), les comportements sociaux s'expliquent par les « bonnes raisons » que les acteurs ont d'agir. Les ménages disposent d'informations sur le risque d'inondation ; cependant, leur décision d'achat repose sur un raisonnement contextualisé. Le choix d'un terrain

en zone inondable peut ainsi être compris à partir d'un calcul rationnel (F. Grelot, 2001 ; R. Keucheyan, 2020 ; H. Mauroy, 2024) intégrant à la fois la faiblesse relative du coût foncier, l'opportunité d'accéder rapidement à la propriété, la valorisation sociale attachée au statut de propriétaire, ainsi que l'espoir d'aménagements publics futurs. L'acteur n'ignore pas le risque : il l'intègre dans une hiérarchie de priorités où la sécurisation foncière et la reconnaissance sociale occupent une place centrale (O. Join-Lambert, 2022 ; K. Genel, 2022). Dans cette perspective, l'agrégation de décisions individuelles rationnelles peut générer des effets collectifs non voulus. L'occupation progressive des zones inondables constitue précisément un tel effet émergent. Chaque ménage, agissant selon ses intérêts et ses contraintes, contribue involontairement à l'urbanisation de zones à risque, à l'augmentation de la vulnérabilité collective et à la pression sur les infrastructures urbaines. Ainsi, ce qui est rationnel à l'échelle individuelle peut devenir problématique à l'échelle collective (A. Charpentier, 2024). Le risque devient alors socialement produit par la somme d'arbitrages privés. L'individualisme méthodologique ne nie pas l'existence des structures (M. Borlandi, 2020 ; F. Di Iorio, 2020) ; il cherche à comprendre comment elles influencent les raisons d'agir. À Abomey-Calavi, la rareté du foncier viabilisé, la hausse des prix des parcelles sécurisées et la croissance démographique encadrent fortement les décisions. Les ménages développent alors une rationalité sous contrainte : face à des options limitées, l'installation en zone inondable apparaît comme la solution la plus accessible, bien qu'imparfaite. Le choix résidentiel devient un compromis entre risque environnemental et exclusion résidentielle.

Conclusion

Au terme de la présente recherche, on peut retenir que les choix résidentiels en zones inondables dans la commune d'Abomey-Calavi ne relèvent ni du hasard ni d'une simple imprudence des populations. Ils résultent plutôt d'un ensemble de facteurs et de logiques sociales qui structurent les décisions des acteurs concernés. L'analyse des données empiriques met ainsi en évidence plusieurs déterminants majeurs, notamment la croissance démographique que connaît la commune ces dernières années, les conditions économiques des ménages, les

caractéristiques socio-anthropologiques des acteurs, les trajectoires culturelles des résidents ainsi que le coût relativement accessible du foncier dans ces zones. L'ensemble de ces éléments pèse fortement dans la balance des choix résidentiels opérés par les populations, en particulier dans un contexte marqué par une forte pression foncière et une urbanisation rapide.

Un éclairage à la lumière de la perspective de l'individualisme méthodologique a permis de montrer que les phénomènes sociaux sont compris comme le produit agrégé des actions individuelles fondées sur des raisons que les acteurs jugent valables au regard de leur situation. En effet, les résultats montrent que les habitants des zones exposées aux inondations ont, pour la plupart, une connaissance préalable des risques liés à leur installation dans ces quartiers. Toutefois, ils y résident en raison de diverses contraintes socioéconomiques et culturelles qui orientent leurs décisions. Le faible coût des parcelles, la proximité des lieux d'activités économiques, l'accès aux réseaux sociaux ou familiaux, ainsi que les opportunités d'insertion urbaine constituent autant d'éléments qui contribuent à rendre ces espaces attractifs malgré les risques qu'ils comportent. Ces résultats mettent ainsi en lumière l'existence d'arbitrages opérés par les ménages entre contraintes économiques, opportunités territoriales et perception du risque.

Ainsi, l'occupation des zones inondables ne peut être interprétée uniquement comme la conséquence de défaillances institutionnelles ou de contraintes structurelles, mais aussi comme le résultat d'arbitrages rationnels opérés par les ménages dans un contexte de ressources limitées et d'accès restreint au foncier urbain formel. Les choix résidentiels observés apparaissent donc comme l'expression d'une rationalité pratique par laquelle les acteurs cherchent à optimiser leurs conditions d'existence, même lorsque ces décisions les exposent à certains risques environnementaux.

Par ailleurs, l'analyse des conséquences des inondations sur les habitants des zones vulnérables de la commune d'Abomey-Calavi met en évidence des effets multiples, notamment sur les plans socioéconomique et sanitaire. Les inondations entraînent en effet des pertes matérielles, perturbent les activités économiques des ménages et accentuent les situations de précarité. Elles contribuent également à la dégradation des conditions sanitaires, favorisant l'apparition de maladies liées à l'insalubrité et à la stagnation des eaux. Ces impacts renforcent la

vulnérabilité des populations déjà fragilisées par des conditions de vie précaires.

Au regard de ces résultats, cette recherche met en évidence la nécessité d'une meilleure prise en compte des logiques sociales et économiques des populations dans l'élaboration des politiques d'aménagement urbain et de gestion des risques d'inondation. Comprendre les rationalités qui orientent les choix résidentiels des ménages apparaît ainsi comme une condition essentielle pour élaborer des stratégies de prévention et d'aménagement adaptées aux réalités sociales des milieux périurbain comme Abomey-Calavi.

Références bibliographiques

ABDOUL-KADER Moustapha Mahamane, 2024. *impacts de la pression foncière sur l'aménagement hydro-agricole dans la commune urbaine de Konni (NIGER)*. Thèse de doctorat. Université Abdou Moumouni, Niamey.

AERTS Jeroen CJH, BOTZEN Wouter, CLARKE Keith, CUTTER Susan L., HALL Jim W., MICHEL-KERJAN E., MYSIAK Jaroslav, 2018. "Integrating human behaviour dynamics into flood disaster risk assessment", *Nature Climate Change*, 8(3), 193-199.

AJIBADE Idowu., MCBEAN, Gordon, & BEZNER-KERR Rachel, 2021. "Urban flooding in developing countries: Risk perception and adaptation strategies". *Climate and Development*, 13(3), 219-231.

ALLA Della André, KAMBIRE Bébé et OSSEY Anonfon Fourier, 2018. « Les risques naturels et leurs manifestations dans le département de Divo (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire) ». *Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé*, 1 (1), 30 – 45.

BIBOUTOU Armel, 2022. *Dynamiques d'urbanisation et risques écosystemiques dans la région de Libreville (Gabon)*. Géographie. Université Paris Cité, Français. {NNT : 2022UNIP7047}. {tel-04201955}.

BORLANDI Massimo, 2020. « L'individualisme méthodologique défendu par Raymond Boudon ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, no 58-1, p. 239-266.

BOTZEN Wouter, DESCHENES Olivier et SANDERS Mark, 2019. "The economic impacts of natural disasters: A review of models and empirical studies". *Review of Environmental Economics and Policy*, 13 (2), 167–188.

BOUDON Raymond, 2012, *La rationalité*, PUF, 1ère édition, P.121.

BOUGHEDADA Thibault, 2021. « La gouvernance urbaine les pieds dans l'eau », Revue internationale des études du développement, 2021, vol. 247, no 3, p. 175-198.

BOULLIER Dominique, 2023. « Chapitre 13. Le pouvoir d'agir des préférences individuelles », Collection U, p. 229-239.

CHAKIR Achraf et LOULID Adil, 2026. « La Gouvernance des Entreprises Sociales au Maroc: Proposition d'un Cadre d'Analyse Théorique des Tensions Hybrides », African Scientific Journal, vol. 3, no 34, p. 147-147.

CHARPENTIER Arthur, 2024. « Certitudes collectives et incertitudes individuelles, les données massives changent-elles la donne? », In : Colloque l'assurance face à ses ruptures, Sep 2024, Cerisy, France. (hal-05250596), p.1-19.

DANSOU Blandine, 2005. *Croissance démographique et demande de logements en milieu urbain: cas de la ville de Cotonou*, mémoire de DES, université d'Abomey-Calavi au Bénin.

DI IORIO Francesco, 2020. « Individualisme méthodologique et réductionnisme ». L'Année sociologique, vol. 70, no 1, p. 19-44.

DI NUOSCIO Enzo, 2020. « L'individualisme méthodologique comme méthode scientifique : théorie de la rationalité, explication causale, herméneutique », L'Année sociologique, vol. 70, no 1, p. 129-151.

DREYER Pascal, 2016. « Chapitre 7. Significations symboliques de la maison », In : Agir sur l'environnement pour permettre les activités. De Boeck Supérieur, p. 91-105.

DUPRET Baudouin, 2019. « Pluralisme juridique, pluralité de droits et pratiques juridiques : théories, critiques et reformulation praxéologique », Revue générale de droit, vol. 49, no 2, p. 591-623.

ENJOLRAS Bernard, 2004. « Formes institutionnelles, rationalité axiologique et conventions », Annals of Public and Cooperative Economics, vol. 75, no 4, p. 595-617.

FONTANE Romane Croizet, 2024. *Guerre des normes dans les étoiles: lanfare et stratégies normatives dans l'espace extra-atmosphérique*. Thèse de doctorat. IEGA (Institut d'Etudes de Géopolitique Appliquée).

GEMENNE François, BLOCHER Julia Mc Donald, De LONGUEVILLE Florence, VIGIL DIAZ TELENTI Sara, ZICKGRAF Caroline, GHARBAOUI Dalila et OZER Pierre, 2017. « Changement climatique, catastrophes naturelles et déplacements de populations en Afrique de l'Ouest », Géo-Eco-Trop : Revue

Internationale de Géologie, de Géographie et d'Écologie Tropicales, 41 (3).

GENEL Katia, 2022. « La théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth à l'épreuve de la crise sanitaire : travail, labeur et contribution sociale ». *Sociologie du travail*, vol. 64, no 1-2.

GRELOT Frédéric, POINARD David, GENDREAU Nicolas, MUNIER Bertrand et PARENT Eric, 2001. *Le risque d'inondation et la prise de décision publique*. Rapport final, 112p.

HESSOU Mariano Angelo, HOUINSOU Auguste T., HOUNGJI Pamphile, et VISSOH Sylvain, 2022. *Caractérisation Des Marchés Fonciers En Milieu Periurbain: Cas Des Communes D'Adjarra Et D'Avrankou Au Benin*.

HOUNGJI Pamphile, 2024. « Dynamique périurbaine et perspectives de développement de l'Arrondissement de OUEDO AU BENIN », *Espace Géographique et Société Marocaine*, vol. 1, no 87.

INSAE, 2015. *RGPH4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ?*, direction des études démographiques, Rapport.

JOIN-LAMBERT Odile, UGHETTO Pascal, et VERDALLE Laure de, 2022. « Travail et reconnaissance au prisme de l'utilité sociale. Introduction », *Sociologie du travail*, vol. 64, no 1-2.

KANGAH Armand et ALLA Della André, 2015. « Détermination des zones à risque d'inondation à partir du modèle numérique de terrain (MNT) et du système d'information géographique (SIG) : Cas du bassin versant de Bonoumin-Palmeriaie (commune de Cocody, Côte d'Ivoire) », *In Geo-Eco-Trop*, Vol. 39 N°2, p.297-308.

KARIM YOUSAO Djibrila, 2025. *Jeu des acteurs autour de l'organisation de la filière lapin et sa gestion durable au Sud-Bénin*, Thèse de doctorat de l'Université d'Abomey-Calavi.

KEUCHEYAN Razmig, 2020. « Choix rationnel. », *In : Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po, p. 110-117.

LIBERSKI-BAGNOUD, Danouta, 2023. *La souveraineté de la terre: une leçon africaine sur l'habiter*. Seuil.

MAUROY Hervé, 2024. « Jon Elster : un examen de sa lutte acharnée contre la Théorie économique du choix rationnel ». *Revue de philosophie économique*, vol. 25, no 2, p. 147-172.

NACHI Mohamed, 2021. « Un régime pragmatique de l'arrangement. L'en-deçà du public, l'au-delà du familial », *Società Mutamento Politica*, vol. 12, no 23, p. 63-79.

OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, 2021. *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà.*, KARTHALA, Hommes et Sociétés, pp.494.

PIERRON Jean-Philippe, 2021. « Paul Ricoeur et la fonction pratique de l'utopie. Une critique de la rationalité instrumentale », In : *Penser l'utopie aujourd'hui avec Paul Ricoeur*. Presses universitaires de Vincennes, p. 107-125.

SPEAR Roger, 2011. « Formes coopératives hybrides », *Revue internationale de l'économie sociale*, (320), 26-42.

THALER Thomas, DOORN Neelke et HARTMANN Thomas, 2020 « Justice de compensation pour la gestion spatiale des risques d'inondation : comparaison de l'approche autrichienne flexible et de l'approche néerlandaise structurée ». *DIE ERDE – Journal de la Société géographique de Berlin* , vol. 151, n° 2-3, p. 104-115.

THISTLETHWAITE Jason, HENSTRA Daniel, BROWN Craig, SCOTT Daniel, 2020. « Barriers to insurance as a flood risk management tool: Evidence from a survey of property owners », *International Journal of Disaster Risk Science*, vol. 11, no 3, p. 263-273.

YÈDJI Narcisse Martial, 2024. « Cotonou (Bénin): la ville des déguerpis. Évictions et vulnérabilisation des classes populaires ». *Anthropologie & développement*, no 55, p. 219-239.